

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 08/254 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN OUVRAGE HYDRAULIQUE AU LIEU-DIT LAVIDANELLA SUR LA ROUTE NATIONALE 198 - COMMUNES DE POGGIO MEZZANA ET SANTA LUCIA DI MORIANI

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

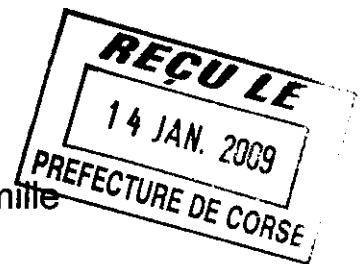
L'An deux mille huit, et le dix-huit décembre, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GIUDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALIBERTINI Rose à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. BIANCUCCI Jean à Mme COLONNA Christine
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme GUERRINI Christine à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne



Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José
 Mme RICCI-VERSINI Etiennette à Mme NATALI Anne-Marie
 Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
 Mme SCOTTO Monika à Mme BURESI Babette
 M. TALAMONI Jean-Guy à Mme PROSPERI Rose-Marie
 M. VERSINI Sauveur à Mme MOSCONI Marie-Jeanne

ETAIT ABSENTE : Mme

BIZZARI-GHERARDI Pascale.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2006.975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,



APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

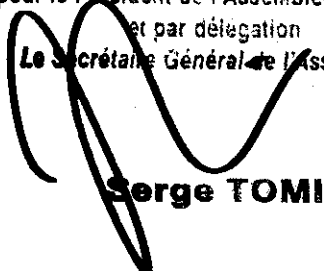
AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux travaux de reconstruction d'un ouvrage hydraulique au lieu-dit Lavidanella sur la Route Nationale 198 - Communes de Poggio Mezzana et Santa Lucia di Moriani, à passer avec la SNT PETRONI pour un montant de 326 735,50 € HT, soit 352 874,34 € TTC.

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 18 décembre 2008

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

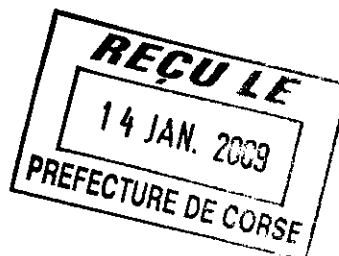


Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

OBJET : Route Nationale 198 - Reconstruction d'un ouvrage hydraulique au lieu-dit Lavidanella - Communes de Poggio Mezzana et Santa Lucia di Moriani

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter le marché concernant les travaux de reconstruction d'un ouvrage hydraulique au lieu-dit Lavidanella sur la Route Nationale 198 - Communes de Poggio Mezzana et Santa Lucia di Moriani.

Les principales caractéristiques du marché sont les suivantes :

- ♦ La procédure choisie est l'appel d'offres ouvert. Il est soumis aux dispositions des articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics.
- ♦ Marché conclu avec soit une entreprise générale, soit des entrepreneurs groupés solidaires.
- ♦ Tous les types d'entreprises sont admis à concourir.
- ♦ Le délai d'exécution est fixé à 3 mois.
- ♦ Les prix sont actualisables.
- ♦ Le marché est lancé avec variante technique.
- ♦ Il comporte ni tranche, ni lot.

Les travaux seront financés sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse au Chapitre 908 - Fonction 821 - Article 2315 - Dossiers 1212-40098T et 1212-50098T (opération « urgence n° 1 OA sur RN 198 »).

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères d'attribution sont ceux prévus à l'article 53 du CMP :

- La valeur technique (coefficient 0,6) jugée à partir du mémoire technique remis par le candidat :
 - 0,20 moyens et personnels affectés au chantier
 - 0,20 organisation du chantier
 - 0,20 valeur du mémoire technique
- Le prix des prestations (coefficient 0,4)

Le nombre de plis reçus est de 4.

Les candidats ayant remis une offre sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

N° de l'offre	Candidat
1	VALESI BTP
2	C.E.E.
3	SNT PETRONI
4	PETRONI SUD

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 octobre 2008 a décidé d'ouvrir les enveloppes n° 2 des candidats suivants :

N° de l'offre	Candidat
2	C.E.E.
3	SNT PETRONI
4	PETRONI SUD

Le tableau ci-dessous récapitule les offres :

Candidat	Montant HT Solution de Base	Montant HT Solution Variante
Administration	381 720,00 €	
C.E.E.	513 250,46 €	PAS DE VARIANTE PRESENTEE
SNT PETRONI	299 919,00 €	326 735,50 €
PETRONI SUD	575 491,50 €	576 637,00 €

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 novembre 2008, au vu du rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer le marché à la SNT PETRONI sur la base de sa solution variante et a déclaré cette offre économiquement la plus avantageuse.

Cette entreprise a justifié de sa régularité fiscale et sociale.

En conséquence, je vous serais obligé de m'autoriser à signer et exécuter le marché relatif aux travaux de reconstruction d'un ouvrage hydraulique au lieu-dit Lavidanella sur la Route Nationale 198 - Communes de Poggio Mezzana et Santa Lucia di Moriani, à passer avec la SNT PETRONI pour un montant de 326 735,50 € HT, soit 352 874,34 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.